

S
A
G
E

L'arc, bon flume nostre



bassin
de l'Arc

SAGE DE L'ARC

PROCESSUS D'ELABORATION DU SAGE

OBJECTIFS

NICAYA/SCPid

Septembre 1999

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Arc

Commission locale de l'eau créée par arrêté inter-départemental du 23 avril 1996

Siège social : SABA - 2, avenue Mirabeau - 13530 Trets - Tél. : 04 42 29 40 66 - Fax : 04 42 29 28 78 - E-Mail : S.a.b.a@wanadoo.fr

SOMMAIRE

1. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU DIAGNOSTIC.....	1
2. LES PRINCIPES D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS VISANT À REDONNER UNE PLACE AUX RIVIÈRES SUR CE BASSIN VERSANT.....	2
2.1. LA PLACE ET LE RÔLE DES RIVIÈRES DANS LES DIFFÉRENTS PAYS	2
2.1.1. <i>Spécificités des territoires.....</i>	2
2.1.1.1. Haute vallée de l'Arc.....	2
2.1.1.2. Le Pays d'Aix.....	3
2.1.1.3. La basse vallée de l'Arc.....	3
2.1.1.4. Le bassin minier.....	4
2.1.1.5. Bassin de la Jouïne et du Grand Vallat.....	4
2.1.2. <i>Des vocations communes.....</i>	4
2.1.2.1. Cohérence et diversité.....	4
2.1.2.2. Des vocations transversales.....	6
2.2. LES DIFFÉRENTS PROBLÈMES À RÉSOUDRE À L'ÉCHELLE DE CHAQUE ENTITÉ... 6	6
3. EXPRESSION DES OBJECTIFS EN TERME D'AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX.....	8
3.1. LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX.....	8
3.1.1. <i>Donner et/ou redonner une place aux rivières dans la vie économique et sociale de ce territoire.....</i>	8
3.1.2. <i>Inscrire l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques comme un des vecteurs de la production globale de qualité présente sur ce territoire.....</i>	8
3.1.3. <i>Définir une politique de maîtrise du risque globale et cohérente prenant en compte les enjeux de développement et la vulnérabilité des territoires.....</i>	9
3.1.4. <i>Cohérence générale.....</i>	10
3.1.4.1. Cohérence territoriale.....	10
3.1.4.2. Cohérence thématique.....	11
3.2. LES OBJECTIFS TERRITORIAUX.....	11
3.2.1. <i>Haute vallée de l'Arc.....</i>	11
3.2.1.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.....	11
3.2.1.2. Amélioration de la qualité.....	13
3.2.1.3. Maîtrise du risque.....	16
3.2.2. <i>Le Pays d'Aix.....</i>	17
3.2.2.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.....	18
3.2.2.2. Amélioration de la qualité.....	19
3.2.2.3. Maîtrise du risque.....	21
3.2.3. <i>La basse vallée de l'Arc.....</i>	23
3.2.3.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.....	23
3.2.3.2. Amélioration de la qualité.....	23
3.2.3.3. Maîtrise du risque.....	25
3.2.4. <i>Le bassin minier.....</i>	26

Objectifs

3.2.4.1.	Donner et/ou redonner une place aux rivières.....	26
3.2.4.2.	Amélioration de la qualité.....	26
3.2.4.3.	Maîtrise du risque.	28
3.2.5.	<i>Bassin de la Jouine et du Grand Vallat.</i>	29
3.2.5.1.	Donner et/ou redonner une place aux rivières.....	29
3.2.5.2.	Amélioration de la qualité.....	29
3.2.5.3.	Maîtrise du risque.	30
4.	SYNTHÈSE -- LES OBJECTIFS STRUCTURANTS.....	32

1. Les principaux éléments du diagnostic.

Sur l'ensemble du bassin versant, le constat est que les rivières sont soit " ignorées ", notamment parce qu'elles ne constituent plus une ressource, soit même plutôt perçues négativement, notamment en raison des risques d'inondation.

D'autre part, le développement économique et social est fort sur ce territoire et, trop souvent encore, les rivières sont davantage perçues comme des facteurs limitant le développement plutôt que comme des atouts du développement.

Ainsi, les principaux problèmes (risques d'inondation, pollution, dégradation des milieux naturels, délaissement du patrimoine lié à l'eau et aux rivières) plus traités à ce jour comme des "obligations" (réglementaires, urbanistiques, sociales, etc...) que comme le moyen d'appréhender les rivières comme un des vecteurs du développement du territoire.

L'enjeu principal du futur SAGE est donc de traiter les quatre pré-objectifs définis à l'issue du diagnostic :

- **maîtriser les risques à l'échelle du bassin versant,**
- **améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,**
- **valoriser et préserver le patrimoine culturel et naturel lié à l'eau,**
- **d'avantage intégrer les rivières dans la vie sociale, culturelle et économique,**

dans la perspective globale de donner ou redonner une place aux rivières dans le développement et l'aménagement de ce territoire.

La détermination des objectifs se place bien dans cette perspective.

2. Les principes d'élaboration des objectifs visant à redonner une place aux rivières sur ce bassin versant.

Ce principe directeur "Réinscrire l'eau et les rivières au cœur de la vie sociale, culturelle et économique" se traduit globalement par un projet à l'échelle du bassin versant visant à repositionner les rivières à chaque fois que les conditions techniques et socio-économiques le permettent comme des vecteurs du développement et donc en premier lieu de les aménager et les gérer dans cette perspective.

Ce projet d'ensemble devra intégrer deux niveaux de problématiques.

2.1. La place et le rôle des rivières dans les différents pays

Il existe plusieurs entités territoriales distinctes sur ce bassin versant (Haute vallée, pays d'Aix, Basse vallée, Pays minier de Gardanne, Sous-bassin de la Jouïne et du Grand Vallat).

Les parties d'aménagement doivent être considérées en regard de la place et du rôle des rivières dans les différents pays et paysages présents sur le Bassin versant. Ce niveau est celui qui donne un sens au projet d'aménagement et de gestion de l'eau et des rivières dans le bassin de l'Arc Provençal.

Cela sous entend la prise en considération des spécificités de chacune des entités constitutives de ce bassin et la prise en compte du rôle et de la place que les rivières peuvent tenir par rapport aux enjeux spécifiques de chaque entité.

2.1.1. Spécificités des territoires.

2.1.1.1. Haute vallée de l'Arc.

Cette vallée est marquée par un développement économique industriel de pointe assez récent, entourée jusqu'aux piémonts des Monts Sainte-Victoire et Auréliens par une activité maraîchère et viticole de qualité.

Il est clairement identifié une vocation tournée vers la valorisation du cadre de vie et de son patrimoine naturel et rural, même si les pressions démographiques et économiques tendent à une augmentation de l'urbanisation.

Dans cette vocation tournée vers la qualité de vie, l'Arc est et peut être encore davantage un atout important et se révèle avoir une fonction "identificatoire" forte (certaines dénominations l'attestent).

Aussi, s'attacher à appuyer et renforcer cette fonction identitaire dans le respect d'une vocation tournée vers la valorisation du cadre de vie est un axe privilégié

de l'aménagement et de la gestion de l'Arc et de ses affluents sur la Haute vallée de l'Arc.

2.1.1.2. Le Pays d'Aix.

Tel qu'identifiés au cours du Diagnostic, à ce jour, ni l'Arc ni ses affluents n'ont une réelle fonction "identitaire" pour les habitants du pays d'Aix, (excepté aux Milles dans une certaine mesure). La vie sociale et culturelle est tournée vers d'autres centres d'intérêt plus forts : centre-ville, campagne aixoise, Sainte-Victoire..., dont l'image est beaucoup plus prégnante et significative. Les montagnes et les collines font référence, les rivières peu.

Des efforts ont été accomplis en terme d'actions de sensibilisation et d'aménagement local. Ils offrent aux habitants la possibilité de découvrir et "d'utiliser" les rivières (Arc, Torse, ...) et portent localement leur fruit. Cette fonction "d'usage public" est quant à elle significative.

Aussi, s'attacher à appuyer et renforcer cette fonction d'usage public et de référencement est un axe privilégié de l'aménagement et de la gestion de l'Arc et de ses affluents sur le pays d'Aix.

2.1.1.3. La basse vallée de l'Arc.

Concernant ce territoire, il convient de distinguer dans cette basse vallée deux sous-entités relativement différentes :

- des gorges de Roquefavour jusqu'à Coudoux où l'Arc est perçu comme un potentiel et un atout, notamment par rapport à des enjeux d'aménagement de loisir et de détente.

Sur cet espace, une vocation d'espace public à usage ludique est d'ores et déjà identifiée et affichée.

Des projets concrétisent déjà ce point de vue, le scénario devra les renforcer, par des aménagements cohérents.

- La plaine de Berre proprement dite (La Fare, Berre) où la force d'identification sociale de l'Étang de Berre ne laisse que très peu de place à la rivière pour "exister" sociologiquement. Elle n'a pas de force identitaire. La majorité des habitants connaissent peu l'Arc, et ne le fréquentent en général pas.

Il est surtout connu et identifié pour ses capacités de nuisance en cas de crues d'une part et d'autre part pour les usages économiques (prélèvements agricoles ou industriels) ou sportifs dont il fait l'objet. Cet usage limité aux "spécialistes" révèle la fonction "ressource" de l'Arc et de sa nappe alluviale, (cette fonction n'existe quasiment plus en aucun autre lieu du bassin versant, sauf de manière très ponctuelle par l'exploitation de nappes profondes), qui subsiste malgré certaines difficultés d'exploitation.

Sur ce secteur aval, les axes de développement du scénario devront s'appuyer sur cette référence à la ressource que constitue encore l'Arc.

2.1.1.4. Le bassin minier.

Bien que soumis à une mutation économique liée à une crise industrielle sévère, le bassin minier, et notamment la commune de Gardanne, développe une volonté affirmée et des réalisations effectives en matière d'aménagement de ses cours d'eau. Il s'agit notamment de répondre à la volonté d'offrir aux habitants des espaces sûrs (protection contre les inondations) et de qualité qu'ils pourront utiliser (intégration urbaine et/ou développement de nouvelles activités autour d'ouvrages de rétention sur les affluents par exemple), comme point de rencontre notamment.

Sur ce secteur, le scénario d'aménagement doit renforcer cette volonté locale d'aménager et de gérer l'eau et les rivières d'une part pour les "rendre" à l'usage collectif et d'autre part témoigner que les activités traditionnelles, minières et industrielles, ne sont en rien incompatibles avec la protection de l'environnement.

2.1.1.5. Bassin de la Jouïne et du Grand Vallat.

La Jouïne et le Grand Vallat sont surtout perçus de Simiane à Cabriès en passant par Bouc-bel-Air et jusqu'au carrefour de Lagremeuse comme des sources de risques. D'autre part, le grand Vallat et la Jouïne ne recouvrent pas une entité socio-économique cohérente, contrairement aux autres entités hydrologiques du bassin versant de l'Arc.

Avant donc d'imaginer quelle place et quel rôle les rivières peuvent tenir sur ce territoire, il importe en priorité d'apporter des réponses aux problèmes d'inondation. C'est seulement une fois résolu ce problème qu'il sera possible d'envisager des stratégies d'aménagement plus larges, intégrant notamment d'autres aspects.

2.1.2. Des vocations communes.

2.1.2.1. Cohérence et diversité.

Les cinq territoires qui composent le bassin versant de l'Arc présentent chacun une cohérence interne forte, cohérence qui ne signifie pas uniformité. Au contraire chacun des territoires présente une diversité interne qui caractérise son "profil", renforce sa spécificité et en même temps la relie aux autres territoires.

Concernant la haute vallée, la conscience de pays y est plus développée qu'ailleurs. L'Arc a une fonction identitaire. L'intercommunalité est ancienne (SIVOM du Haut de l'Arc), toujours vivace (Communauté de Communes Monts Auréliens Sainte Victoire) et a un caractère fédérateur (Bouches du Rhône et Var). Toutefois les activités y sont diversifiées. Les pratiques agricoles de haute qualité la rapprochent notamment de la basse vallée, rapprochement qui vaut aussi pour l'organisation du territoire en villages isolés et le développement industriel principalement centré autour d'un pôle (pétrochimie pour l'aval du bassin versant, microélectronique pour la Haute Vallée de l'Arc).

Objectifs

Pourtant la proximité géographique fait que Haute Vallée et Pays d'Aix se retrouvent volontiers sur le thème de "l'Arc Provençal", comme on peut parler de l'Arc méditerranéen en terme de développement économique.

Peut être plus qu'ailleurs, l'inscription des rivières dans les enjeux de développement du territoire, voire comme vecteur de l'aménagement du territoire, y est l'élément fondateur potentiel d'une future politique publique d'aménagement et de gestion de l'eau.

Sur cet aspect qui renvoie à "l'usage social et urbain", se retrouvent également dans une certaine mesure le pays minier, le bassin de la Jouïne et la Basse Vallée.

Le pays minier, que l'on pourrait appeler le pays de Gardanne comme on parle du Pays d'Aix, tant le rôle de la ville centre est prégnant, a ce souci d'usage social qui s'intègre dans une démarche plus large de qualité.

Sur la basse vallée, des projets d'aménagements de loisirs et de tourisme existent.

Sur le bassin de la Jouïne, si les projets n'existent pas du fait du mode de développement en cours à ce jour, la demande d'une population urbaine pour des espaces de proximité et de qualité reste significative.

Toutefois, ce sous bassin présente sans doute le moins de cohérence sociale interne, si ce n'est par une identité du mode de développement choisi : le péri urbain pavillonnaire et l'obsession de la gestion du risque qui occulte pour l'instant toute autre problématique.

Le pays minier (Gardanne) et la Basse Vallée (Berre) se retrouvent sur des points communs. Ces deux entités ont comme points communs : une forte vocation industrielle, même si les contextes de chacune sont à cet égard très différents : l'activité minière est en pleine reconversion alors que l'industrie pétrochimique et ses activités connexes conservent une forte dynamique : elles ne se sentent pas historiquement et culturellement appartenir à la vallée de l'Arc : il y a une identification au pays minier pour la première, à l'Étang de Berre pour la seconde.

Pour autant, les rivières ne sont pas absentes de la vie locale, notamment dans la basse vallée où l'irrigation reste présente et où il existe un projet d'aménagement de loisir sur les bords de l'Arc entre Velaux et Coudoux, et à Gardanne où dès que cela est possible les bords de la Luynes et de ses affluents sont aménagés pour favoriser leur fréquentation par le public. D'autre part, les risques d'inondation sont forts sur l'un et l'autre sites.

Il existe sur ces deux entités une même préoccupation et une même volonté de démontrer que la prise en compte et la protection de l'environnement ne sont pas incompatibles avec le développement d'activités économiques à caractère industriel.

Cela est vrai pour la Basse vallée où la reconquête de l'Étang de Berre, mais aussi la qualité de la nappe phréatique sont considérées comme des enjeux majeurs et où par extension l'amélioration de la qualité des eaux de l'Arc est importante.

Cela est vrai pour le pays minier qui veut en finir avec l'image de "pays noir" néfaste pour l'environnement qui ne correspond pas à la réalité. Le "pôle environnement" constitué autour de l'écomusée de la forêt en est le meilleur exemple, mais aussi la

politique de coopération engagée par Gardanne avec les industriels en matière de gestion des rejets, notamment dans les rivières.

Ce thème de l'amélioration de la qualité est certainement celui, avec la prévention des risques d'inondation, notamment pour Berre, à propos duquel ces deux entités se sentent le plus concernées dans le cadre du SAGE de l'Arc.

Le Pays d'Aix, marqué par son organisation pôlaire autour de la ville centre, attire à lui bon nombre des communes périphériques des autres bassins, notamment dans une démarche globale de qualité du cadre de vie. Il présente également une forte diversité des situations et de pôles qui le renvoient à l'extérieur (Sainte Victoire, Microélectronique de la Haute vallée, AOC des côteaux d'Aix vers la basse vallée...).

2.1.2.2. Des vocations transversales.

Des vocations transversales relient ce territoire, vocations auxquelles adhèrent pour tout ou partie les différentes communautés présentes.

- Le Développement économique (tertiaire, industriel, agricole) est un des moteurs de l'aménagement du territoire du bassin versant. Insérer les rivières au cœur de ce développement est non seulement une nécessité pour pérenniser et faire aboutir la mise en valeur des espaces (leur donner une place), mais aussi un gage de la qualité de production du territoire : un produit de qualité dans un environnement de qualité.
- En même temps, la qualité du cadre de vie est l'élément de référence du territoire, à la fois son meilleur atout et en même temps une réalité actuelle. Dans cette qualité du cadre de vie se retrouve le souci de maîtrise du risque, comme celui de la lutte contre la pollution.
- Enfin, l'usage social de la rivière apparaît comme une donnée émergente du bassin, selon des modalités et des degrés divers. Exprimé par une population qui réclame des loisirs de plein air de qualité et de proximité, elle est à l'intersection des deux précédentes vocations.

2.2. Les différents problèmes à résoudre à l'échelle de chaque entité.

La problématique des différentes "questions" à résoudre (inondations, pollution, délaissement du patrimoine) se pose à l'échelle de chaque entité et globalement à l'échelle du bassin versant.

La nature et le degré des problèmes à résoudre varient d'une entité à l'autre : par exemple, la haute vallée et la basse vallée sont différemment concernées par les problèmes d'inondation ; il en est de même pour les pollutions d'origine agricole. Le pays d'Aix est concerné à la fois par les risques d'inondation et par les pollutions d'origine domestique, etc.

Mais les problèmes rencontrés et la recherche de solutions au niveau de chaque entité sont en étroite interdépendance avec les autres entités.

Objectifs

Si bien que la recherche de solutions au niveau de chaque entité territoriale doit prendre en considération :

- la place et le rôle des rivières dans les enjeux locaux de développement,
- les problèmes rencontrés localement et dont les causes et éventuellement les solutions sont à chercher au niveau local.
- les problèmes rencontrés localement et dont les causes et les solutions sont à chercher à l'échelle du bassin versant.

3. Expression des objectifs en terme d'aménagement et gestion des eaux.

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs concernant l'aménagement et la gestion des eaux sur le bassin versant de l'Arc s'approchent simultanément :

- globalement, dans l'esprit des pré-objectifs énoncés en fin de Diagnostic et au cours du FORUM SAGE de Février 1999,
- sectoriellement, car si l'ensemble des acteurs s'accorde sur les grandes lignes de travail, la spécificité de chaque entité (telle que développée dans les paragraphes précédents) souligne la nécessité d'une traduction en objectifs propres à chaque territoire, cohérents avec le cadre globalement défini.

3.1. Les objectifs généraux.

Ces objectifs généraux sont le produit des réflexions qui ont été conduites à l'issue des consultations et travaux conduits lors des phases de diagnostic et au cours du FORUM.

3.1.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières dans la vie économique et sociale de ce territoire.

Le constat effectué au cours du diagnostic concernant le délaissement dont les rivières ont été l'objet ces dernières années, ainsi que la prise de conscience de la nécessité de les réinvestir pour résoudre également les problèmes de qualité et de quantité, conduisent à exprimer cet objectif d'intégration des cours d'eau dans la vie publique.

Cette vision est partagée sur tous les territoires, à des degrés divers. Elle est notamment plus limitée sur le bassin de la Jouïne et du Grand Vallat, où la problématique risque d'inondation occulte les autres dimensions même si certaines attentes sur la ré-appropriation des cours d'eau par le public s'expriment localement (la plupart du temps en second lieu).

Le quatrième pré-objectif, **valoriser et préserver le patrimoine culturel et naturel lié à l'eau**, qui avait été identifié à l'issue du diagnostic ressort en fait comme un des sous objectifs généraux qui s'intègre pleinement dans la dimension "intégration des "

3.1.2. Inscrire l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques comme un des vecteurs de la production globale de qualité présente sur ce territoire.

Un des éléments les plus prégnants de la réalité de ce territoire est le fait qu'il appuie sa dynamique et son développement sur une ambition et une réalité de qualité.

Celle-ci s'exprime en effet dans tous les domaines de la vie économique et sociale des territoires ; ainsi :

- La qualité du cadre de vie est une réalité, grâce notamment à un environnement au fort potentiel d'attraction, et constitue un argument de valorisation pour l'ensemble des collectivités et acteurs économiques qui souhaitent s'y implanter ou s'y développer.
- Le tissu industriel impose une forte marque de fabrique "qualité" de par la nature (industrie de pointe) et le niveau de ces process de production, qu'il valorise commercialement auprès de sa clientèle et de ses partenaires institutionnels.
- Le monde agricole développe une agriculture qui s'appuie sur des productions de qualité reconnue et labellisées (AOC pour les vins, label qualité pour l'huile d'olive...).

Ce mode de développement économique et social est ainsi profondément ancré dans les savoir-faire de ce pays.

En conséquence, cette "culture de la qualité" s'impose comme une voie prioritaire dès lors qu'il s'agit de travailler sur la problématique "qualité de l'eau et des milieux aquatiques".

Il s'agit donc de positionner l'ambition d'amélioration de la qualité comme une des formes de production globale de la qualité de ce territoire : il n'est plus imaginable de développer de la qualité sur tous les thèmes de la vie économique et sociale sans se préoccuper de la qualité des rivières.

En particulier, une des idées force qui en découle directement est de définir des objectifs de qualité non pas en rapport d'obligations exclusivement réglementaires mais :

- d'une volonté affichée concrétisée par un "label qualité" que le SAGE activerait et déclinerait pour chaque type d'activités,
- d'une prise en compte des ambitions que l'on se fixe en termes d'usage des cours d'eau, en relation directe avec le premier grand objectif "donner une place au rivière dans la vie économique et sociale".
- d'une prise en compte des impacts des activités sur le milieu récepteur dans la définition des modalités de traitement notamment, favorisant le concept d'**efficience** d'un système global (process de traitement + influence sur le milieu), par rapport à l'efficacité du seul process.

Ces trois niveaux d'intérêt sont à mettre en perspective conjointement pour la définition des stratégies d'amélioration de la qualité.

3.1.3. Définir une politique de maîtrise du risque globale et cohérente prenant en compte les enjeux de développement et la vulnérabilité des territoires.

Le diagnostic affiche un constat de niveau limité de maîtrise des risques inondations, au delà des événements courants de moyenne importance (fréquence décennale en zone urbaine et quinquennale en zone rurale) sur l'Arc.

Les dispositions actuelles, si elles satisfont à une gestion des épisodes de moyenne importance, ne sont pas à la mesure des événements de forte intensité que ce

territoire a connu et peut connaître à nouveau (au delà de la fréquence décennale, par exemple Septembre 93).

Les réflexions conduites sur ce thème indiquent que la gestion de ce risque passe par une prise en compte globale au niveau du bassin versant de l'ensemble des conditions agissant sur la genèse des crues. Cette considération implique donc de redéfinir de nouveaux modes de gestion qui s'intéressent à la zone riveraine, mais également à l'ensemble du bassin versant, puisqu'il est avéré que le mode de gestion et d'occupation des sols et des affluents influence le régime des eaux de manière significative.

Néanmoins, les enjeux de développement de ce territoire sont tels qu'il est nécessaire de considérer la question de la gestion de l'espace comme cruciale.

La résolution de la problématique ""risque"" passe par une conciliation de ces deux points de vue.

3.1.4. Cohérence générale.

Avant d'exprimer les objectifs plus précis que chaque territoire pourrait se fixer, il convient de préciser les conditions de leur mise en cohérence, afin de disposer d'un cadre respectant autant les logiques territoriales que les nécessités d'une action au niveau du périmètre d'ensemble du SAGE de l'Arc.

Ce souci de la cohérence des objectifs s'exprime à deux niveaux.

3.1.4.1. Cohérence territoriale.

En ce qui concerne, les objectifs "qualité" et "maîtrise du risque" la cohérence générale est induite par leur définition complète (cf. 312 et 313), et par la prise en compte de la dépendance amont-aval vis-à-vis des phénomènes qualitatifs et quantitatifs. Les objectifs territoriaux sont donc définis vis-à-vis de cette cohérence de bassin.

Concernant le premier objectif, cette cohérence n'est pas aussi évidente dans sa mise en œuvre, chaque collectivité pouvant envisager des modalités de réintégration des rivières dans la vie sociale sans lien avec ses voisines, sans pour autant affecter directement et visiblement les conditions physiques d'évolution du cours d'eau.

On touche en effet là à un domaine moins codifié et réglementé que les thèmes de la qualité et la quantité, mais qui traduit plus nettement l'engagement propre à chaque collectivité, chaque acteur. La mise en place globale d'une politique visant à redonner une place aux rivières dans la vie sociale et économique implique un effort de travail collectif supplémentaire.

3.1.4.2. Cohérence thématique

Le diagnostic et les différentes rencontres avec les acteurs du SAGE l'ont montré : chacun des trois thèmes est dépendant des deux autres.

En effet, par exemple, certains l'ont souvent exprimé "faciliter l'accès aux rives de l'Arc doit se coupler d'une amélioration de la qualité de l'eau pour convaincre le public de s'y rendre".

Autre exemple, l'action pédagogique à long terme doit permettre une meilleure compréhension de la part des riverains de la nécessité de pratiquer un entretien des berges, vis-à-vis des problèmes hydrauliques ; néanmoins sur certains secteurs, la réappropriation de la rivière passe d'abord par la résolution des problèmes de crues.

On le voit, les thématiques sont fortement croisées, et tous les objectifs généraux et territoriaux expriment cette pluralité des attentes.

3.2. Les objectifs territoriaux.

Le FORUM, mais surtout les réunions de travail auprès des acteurs lors des différentes commissions géographiques ont permis d'exprimer la déclinaison des objectifs généraux sur chacune des entités composant le périmètre du SAGE.

Nous explicitons donc dans les chapitres qui suivent les objectifs sur chaque territoire du bassin de l'Arc, en reprenant la décomposition suivant les trois objectifs généraux.

À ce stade de la démarche, ces objectifs sont une étape intermédiaire permettant de préciser les ambitions locales, en amont de la définition des modalités de leur mise en œuvre, qui seront l'objet du scénario. ; nous ne développerons donc pas ici ces modalités.

Note : On notera que certains de ces objectifs sont revendiqués de manière similaire par l'ensemble des territoires. Nous avons néanmoins choisi de les (re)présenter pour chaque pays affirmant ainsi la volonté des entités de les faire figurer comme des objectifs spécifiques trouvant leur fondement localement.

3.2.1. Haute vallée de l'Arc.

3.2.1.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.

3.2.1.1.1. Renforcer et valoriser la fonction paysagère des rivières au sein du territoire de la Haute Vallée.

Les paysages tiennent une place importante dans l'environnement de la Haute Vallée. Les massifs de Sainte-Victoire et des Monts Auréliens en sont les points phares.

Au delà, les cours d'eau et leur cordon de ripisylve constituent à la fois une réalité et un potentiel paysager dont la valorisation renforcerait la valeur identificatoire de l'Arc.

Il s'agirait de renforcer la lisibilité de ce paysage particulier dans le contexte général, par des actions permettant de voir, signaler, informer, rendre accessible ...

3.2.1.1.2. Mettre en connexion les rivières et les espaces déjà identifiés.

Dans la continuité de ce qui précède, compte tenu de la place qu'occupe les massifs, les rivières doivent pouvoir apparaître "au côté de". Il est sans doute difficile d'imaginer qu'elles prennent la même place que ces massifs, mais il est possible de relier ces deux éléments du paysage.

Cette connexion, ponctuelle, pourrait se faire au moyen de certains affluents ou de sentiers (GR...).

3.2.1.1.3. Valoriser le patrimoine culturel, la valeur "pays" de ce territoire.

Le diagnostic et les échanges avec les acteurs locaux l'attestent : ce pays recèle de nombreux atouts patrimoniaux liés directement ou indirectement à l'eau. Plusieurs travaux locaux montrent qu'un potentiel culturel autour de l'eau pourrait être valorisé.

3.2.1.1.4. Développer les projets éducatifs en liaison avec l'eau.

De nombreuses activités ont été initiées par les communes et le SABA autour de la connaissance des milieux aquatiques. Le renforcement de ce thème est un objectif à part entière pour la réintégration durable des rivières dans la vie sociale.

Sa concrétisation pourra s'appuyer sur des modalités diverses (écoles, universités, entreprises...) et dans des dimensions touchant à la fois à la pédagogie et au social.

3.2.1.1.5. Favoriser et développer les usages liés au cadre et à la qualité de la vie compatibles avec les conditions physiques des cours d'eau.

Compte tenu du constat initial (perte de fonction et d'usage des cours d'eau), la ré-appropriation des rivières passe par le développement d'usages soit nouveaux, soit existants, dans un contexte de ressource faible notamment en saison estivale.

Ainsi, il est possible d'imaginer de travailler sur les conditions de promenade pédestre, équestre, cyclable sur certains tronçons de l'Arc ou certains affluents, d'envisager de favoriser, puisque la demande est exprimée, le développement de la pratique de la pêche....

Ces objectifs impliqueront de trouver des solutions aux problèmes de qualité notamment, mais également d'étiages, tant il est évident qu'ils en sont fortement dépendants.

3.2.1.1.6. Envisager et favoriser un traitement quantitatif comme qualitatif de la maîtrise du risque inondation.

Les aménagements concourant à la maîtrise quantitative des écoulements sont, dans la plupart des cas, centrés sur cette fonction première sans grande intégration, notamment paysagère.

Par exemple dans le cas des bassins de rétention, des problèmes d'entretien se posent, ils sont parfois réalisés dans des conditions dangereuses car non aménagés pour cela...

Une intégration de ces aménagements au sein de l'espace de vie, notamment en site urbain ou péri-urbain, permettrait une valorisation de leur fonction, en même temps qu'un meilleur entretien (du fait de l'élargissement de l'usage à des fonctions sociales).

3.2.1.2. Amélioration de la qualité.

Plusieurs objectifs ici énoncés correspondent à des ambitions également envisagées au niveau de tout le bassin versant, mais présentent dans la haute vallée un caractère particulier.

3.2.1.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la ressource dans la Haute Vallée.

À ce jour, la définition des processus de traitement est calée sur des objectifs réglementaires ne concernant que l'efficacité de la seule filière de traitement, sans prise en compte de l'effet sur le site récepteur, ni des attentes en termes d'usage.

Dans le même temps, les objectifs de qualité définis pour la rivière ne sont pas calés sur la satisfaction des usages et fonctions attendus, mais sur un objectif de progression par rapport à des mesures effectuées à fréquences diverses, sans référence au contexte hydrologique, et notamment à la faiblesse de la ressource en période estivale.

Ainsi, pour reprendre le constat (révélateur) exprimé dans les commissions "certaines STEP ne fonctionnent pas correctement, mais ne polluent pas l'Arc, alors que d'autres connaissent de bon rendement mais polluent...".

Un travail préliminaire à toute initiative est donc à produire en ce sens pour orienter la définition des objectifs de qualité, et donc les moyens d'y parvenir, dans une logique plus appropriée au contexte. Il permettra notamment de définir les conditions de rejets dans l'Arc et ses affluents, les niveaux de débits acceptables pour chaque usage...

Cet objectif global pour l'ensemble du bassin de l'Arc prend une dimension supplémentaire dans la Haute Vallée compte tenu du faible régime hydrologique estival encore plus marqué qu'ailleurs.

3.2.1.2.2. Établir un label qualité interne à l'activité industrielle de ce territoire.

La zone industrielle de Rousset-Peynier-Fuveau intègre plusieurs entreprises de pointe, dans le secteur de la microélectronique notamment, qui se sont engagées dans une démarche de valorisation de leur process industriel de production par la mise en place d'une politique de qualité.

Celle-ci se traduit notamment :

- par la réalisation récente d'une station inter-industrielle de traitement,
- par le recyclage de certaines eaux ayant servi à la production.

Sur la même zone également, s'implantent et se développent des industries (PME/PMI) dont les activités ont également une incidence sur la gestion des eaux, mais sans prise en compte, à ce jour, de l'impact des rejets qu'elles génèrent, notamment du fait du poids économique d'une filière de traitement spécialisée dans l'équilibre financier des PME (par rapport à une grande entreprise).

L'établissement d'une démarche qualité formalisée par un "Label industriel" en rapport avec la gestion de l'eau permettrait de travailler à l'amélioration des solutions à ce jour mises en œuvre et à leur élargissement à de nouveaux acteurs du développement local.

3.2.1.2.3. Établir un label qualité interne à l'activité agricole de ce territoire.

L'agriculture de ce pays s'appuie sur la production de grandes cultures au centre du bassin (proximité de l'Arc), et les vignobles en coteaux. Les situations sont diverses, et si l'on n'est pas dans la situation d'une agriculture aux pratiques sur-développées (notamment en matière de fertilisants), l'influence des rejets diffus depuis les espaces agricoles est significative.

Des progrès ont été accomplis sur plusieurs caves vinicoles coopératives ou privées ; néanmoins certaines présentent encore des dysfonctionnements dans leur modalités de traitement des effluents.

Certaines difficultés subsistent au niveau de la dernière porcherie du bassin.

Des actions sont donc à conduire : elles pourraient faire l'objet d'une ambition affichée par un label de type "agri-environnemental" que l'on pourrait aisément rapprocher des mesures du même nom permettant de contractualiser avec les exploitants pour la concrétisation d'objectifs conciliant qualité du développement agricole et qualité environnementale.

3.2.1.2.4. Travailler à l'amélioration des processus de traitement actuels.

Plusieurs STEP connaissent des lacunes dans leur fonctionnement. Il convient de travailler à l'amélioration de leurs fonctions épuratrices dans le cadre objectif qui aura été fixé.

3.2.1.2.5. Développer des filières de traitement et de valorisation des effluents domestiques diversifiées et compatibles avec les conditions physiques.

Le traitement des effluents s'aborde actuellement de manière quasi-unilatérale, dans la conception des systèmes assurant cette fonction.

L'assainissement répond à des normes de dimensionnement quantitatif et qualitatif des ouvrages, sans prise en compte du milieu récepteur, du faible débit estival actuel dans la haute vallée, comme du potentiel de valorisation des espaces connexes pour d'éventuels modes de traitement alternatifs.

Compte tenu des objectifs de valorisation recherchés à travers l'amélioration de la qualité de l'Arc et de ses affluents, et du faible niveau de performance de plusieurs STEP sur la Haute Vallée, d'autres voies sont à rechercher, à l'occasion de l'évolution ou de la reconstruction de certains de ces ouvrages, notamment par l'utilisation des potentialités des sols, la mise en place de modalités de gestion des rejets adaptées...

3.2.1.2.6. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides.

Les produits solides de traitement des eaux (boues de STEP, ...) font à ce jour l'objet d'épandage sur les cultures.

En pratique, les zones d'épandage correspondent essentiellement aux grandes cultures, soit 6.800 ha disponibles sur le bassin versant. Cependant, il faut retrancher à ce chiffre celui correspondant à toutes les surfaces trop proches des zones habitées.

Quelques communes disposent de plans d'épandages, qui identifient clairement la source, la nature, la destination des boues et le rythme des apports parcellaires. Néanmoins, dans la majorité des cas, de nombreux problèmes se posent en termes de gestion des flux solides, sur les zones ne disposant pas de plans d'épandage comme sur celles où ils existent.

La gestion des épandages dans un territoire très sollicité par le développement urbain constitue donc une problématique de plus en plus forte, aussi bien pour la profession agricole que pour les gestionnaires de STEP.

Cette problématique dépasse le seul champ des compétences thématiques et territoriales du SAGE de l'Arc, mais la concerne au plus haut point, puisqu'elle est un facteur d'aggravation de la qualité des eaux.

Sa prise en compte par le SAGE permettrait donc de progresser dans sa résolution.

3.2.1.2.7. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.

Les pollutions accidentelles peuvent avoir des incidences diverses sur l'eau et donc les usages liés suivant la nature et la puissance des polluants (zone industrielle, infrastructures routières, dysfonctionnement de STEP, rejets agricoles..).

À ce jour peu de mesures sont prises pour prévenir, alerter et diagnostiquer les événements de ce type quand ils se produisent. Une politique de prévention en ce sens serait souhaitable.

3.2.1.2.8. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants.

Les réseaux de transport ou de distribution induisent des rejets ponctuels à des fréquences variables. Certains font l'objet de traitements spécifiques, d'autres non.

La connaissance et la maîtrise de ces rejets constitue un objectif de préservation contre des impacts notamment par exemple ceux induits par les métaux lourds.

3.2.1.2.9. Préserver la qualité des milieux remarquables.

Plusieurs sites de la Haute Vallée présentent des caractéristiques environnementales valorisables sur le plan de la qualité (par exemple : les gorges de Langesse constituent un site de récupération d'un bon niveau de qualité, la ripisylve), ainsi qu'un intérêt paysager, et hydraulique (fonctions connexes). Leur gestion, ainsi que leur préservation constituent un enjeu important.

3.2.1.3. Maîtrise du risque.

Les objectifs de maîtrise du risque inondation sur la Haute Vallée sont en rapport avec le rôle amont de ce territoire dans la formation des crues, mais également avec certains enjeux locaux, sur l'Arc et les affluents (traversée de certaines communes).

3.2.1.3.1. Retenir et ralentir la formation et la propagation des crues.

Le réseau dense d'affluents de la Haute Vallée est le lieu de formation des épisodes de crues ; leur rôle est déterminant. Compte tenu des espaces et du contexte de zone naturelle à l'amont et agricole en aval de ces affluents, ils sont le lieu privilégié de ralentissement des crues vis-à-vis de leur formation comme de leur propagation.

Compte tenu de certains enjeux locaux, comme de l'impact sur l'ensemble du territoire Arc, toute action permettant une diminution globale de la vitesse de propagation des

crues dans la Haute Vallée amont est souhaitable (exception faite de certaines situations locales à préciser).

Cette notion s'approche à la fois par des ouvrages de rétention, des sites d'écrêtement de crue ou des zones d'expansion..., mais également au travers de la définition de la politique d'entretien, de gestion des espaces urbains, agricoles et naturels.

3.2.1.3.2. Maintenir la capacité de l'Arc quinquennale en zone rurale.

Globalement, les efforts d'aménagement et d'entretien conduits jusqu'à ce jour permettent d'assurer l'écoulement d'une crue de fréquence de retour quinquennale sur l'Arc.

Cette politique de gestion et d'aménagement, donne satisfaction compte tenu des enjeux locaux et de son implication financière. Sa poursuite peut être envisagée, ainsi que son développement pour des fréquences plus importantes le cas échéant, selon des modalités à déterminer, sur les hauts de l'Arc.

3.2.1.3.3. Préserver les capacités du lit majeur.

De manière concomitante avec les efforts de ralentissement de la propagation des crues, il est nécessaire de veiller à ne pas subir la pression de remblais sauvages dans le lit majeur.

Au delà des interventions illégales, si des aménagements devaient néanmoins être envisagés dans le lit majeur, des mesures compensatoires devront alors être trouvées.

3.2.1.3.4. Un système d'alerte à créer.

Bien que moins en prise directe avec le risque inondation que les communes situées plus à l'aval, les acteurs de la Haute Vallée sont intéressés par la mise en œuvre d'un système d'alerte, qui permettrait notamment d'anticiper un aléa et de prendre les mesures préventives notamment vis-à-vis du risque pluvial sur certains centres-villes.

3.2.2. Le Pays d'Aix.

On le constatera plusieurs objectifs ont des déclinaisons communes avec celles de la Haute Vallée à quelques nuances près, car comme on l'a vu au paragraphe 2.1.2.1. certains projections communes permettent d'associer ces deux territoires.

3.2.2.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.

3.2.2.1.1. Développer l'accès du public au rivière

Cette valeur d'usage social de l'eau est affirmée clairement sur le Pays d'Aix avec de nombreuses initiatives d'aménagements urbains, de promenade sur l'Arc et la Torse notamment pour ouvrir ces espaces au public, comme un autre type "d'espaces verts urbain".

La demande pour ce type d'espace est forte pour les "urbains " d'Aix ; elle doit pouvoir être satisfaite. C'est ainsi l'opportunité de renforcer cette présence sociale de la rivière.

C'est donc le thème de l'eau dans la ville qui est ici activé, et sur lequel on peut prendre appui et développer de nouveaux projets.

3.2.2.1.2. Articuler certaines modalités d'aménagement urbain autour de l'Arc comme "lien " entre les espaces.

Notamment dans la traversée des Milles, l'Arc présente la particularité de constituer un espace de transition entre les deux pôles du village de Milles.

Un aménagement visant à articuler le développement de la vie sociale, voire économique autour de l'Arc soutiendrait cet effort de réintégration des rivières dans l'espace de vie collectif.

3.2.2.1.3. Développer les activités pédagogiques en liaison avec l'eau.

De nombreuses activités ont été initiées par les communes et le SABA autour de la connaissance des milieux aquatiques. Le renforcement de ce thème est un objectif à part entière pour la réintégration durable des rivières dans la vie sociale.

3.2.2.1.4. Montrer et démontrer les savoir-faire en relation avec les rivières.

Dans un contexte de fort développement des activités "high-tech", dans laquelle l'eau tient une petite place à l'heure actuelle, une valorisation des savoir-faire effectifs liés à l'eau (lesquels sont d'ailleurs reliés en réseau par l'association EA) serait un point d'appui à la réintégration des rivières dans la vie sociale et économique.

Des actions novatrices conduites par des maîtres d'ouvrages publics dans le cadre de la résolution des problématiques "amélioration de la qualité " et "maîtrise du risque " pourraient être réalisées par les spécialistes des rivières de ce territoire sur certains sites significatifs et symboliques.

3.2.2.1.5. Favoriser l'accès à des secteurs symboliques de la qualité des cours d'eau.

Les secteurs du Grand Torrent et de la Cause sont des exemples du potentiel de qualité susceptible d'être atteint, dans un contexte naturel de qualité et de soutien d'étiage indirect significatif.

En favoriser l'accès, dans des conditions à définir, constituerait un moyen de travailler à la réintégration des rivières dans la vie sociale.

3.2.2.1.6. Mettre en relation les aires industrielles et le milieu rivière.

Compte tenu de la prégnance des zones d'activités sur ce territoire, et de leur géographie proche des cours d'eau, la valorisation de ces dernières pourrait se décliner par une ouverture au public "professionnel, sur les lieux de travail", favorisant une meilleure interaction entre espace d'activités et espace rivière.

3.2.2.1.7. Envisager et favoriser un traitement quantitatif comme qualitatif de la maîtrise du risque inondation.

Les aménagements concourant à la maîtrise quantitative des écoulements sont, dans la plupart des cas, centrés sur cette fonction première sans grande intégration, notamment paysagère ou urbaine.

Par exemple dans le cas des bassins de rétention, des problèmes d'entretien se posent, ils sont investis dans des conditions parfois dangereuses car non aménagés pour cela...

Une intégration de ces aménagements au sein de l'espace de vie, notamment en site urbain ou péri-urbain, permettrait une valorisation sociale et collective de leur fonction, en même temps qu'un meilleur entretien (du fait de l'élargissement de l'usage à des fonctions sociales).

3.2.2.2. Amélioration de la qualité.

3.2.2.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la ressource dans le Pays d'Aix.

Le contenu de ce point central pour la conduite de tous les objectifs énumérés ci-après est de même nature que sur la Haute Vallée. À la différence que le contexte hydrologique y est plus favorable (débit proportionnellement plus fort), et la demande en usage y est plus avérée.

La nécessité d'un cadre de conduite d'un objectif de qualité approprié à ce territoire subsiste.

3.2.2.2.2. Établir un label qualité interne à l'activité industrielle de ce territoire.

L'activité économique du Pays d'Aix se développe autour d'entreprises industrielles de type "high tech " qui induisent et s'appuient à la fois sur un concept de qualité.

Néanmoins leurs pratiques en matière de gestion environnementale, notamment par rapport à l'eau, ne sont toujours en phase avec ce modèle.

L'établissement d'une démarche qualité formalisée par un Label industriel en rapport avec la gestion de l'eau permettrait de travailler à l'amélioration des points posant problèmes.

3.2.2.2.3. Travailler à l'amélioration des processus de traitement actuels.

Certaines STEP connaissent des lacunes dans leur fonctionnement. Il convient de travailler à l'amélioration de leurs fonctions épuratrices dans le cadre objectif qui aura été fixé.

3.2.2.2.4. Développer des filières de traitement et de valorisation des effluents domestiques collectifs diversifiées et compatibles avec les conditions physiques.

Le traitement des effluents s'aborde actuellement de manière quasi-unilatérale, dans la conception des systèmes assurant cette fonction.

L'assainissement collectif répond à des normes de dimensionnement quantitatif et qualitatif des ouvrages, sans prise en compte du milieu récepteur, des faibles débits en période estivale, comme du potentiel de valorisation des espaces connexes pour d'éventuels modes de traitement alternatifs.

Compte tenu des objectifs de valorisation recherchés à travers l'amélioration de la qualité de l'Arc et de ses affluents, et du faible niveau de performance de certaines STEP, d'autres voies sont à rechercher, à l'occasion de l'évolution ou de la reconstruction de certains de ces ouvrages, notamment par l'utilisation des potentialités des sols, la mise en place de solutions de traitement ou de modalités de gestion des rejets adaptées...

3.2.2.2.5. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides.

Le traitement du problème "boues d'épuration " est également fort sur ce territoire.

Il dépasse le seul champ des compétences thématiques et territoriales du SAGE de l'Arc, mais le concerne au plus haut point, puisqu'il est un facteur d'aggravation de la qualité des eaux.

Sa prise en compte par le SAGE permettrait donc de progresser dans sa résolution.

3.2.2.2.6. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.

Les pollutions accidentelles peuvent impacter différemment l'eau et donc les usages afférents suivant la nature et la puissance des polluants (zone industrielle, infrastructures routières, dysfonctionnement de STEP,...).

À ce jour peu de mesures sont prises pour prévenir, alerter et diagnostiquer les événements de ce type quand ils se produisent. Une politique de prévention en ce sens serait souhaitable.

3.2.2.2.7. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants.

Les réseaux de transport ou de distribution induisent des rejets ponctuels à des fréquences variables. Certains font l'objet de traitement spécifique, d'autres non.

La connaissance et la maîtrise de ces rejets constitue un objectif de préservation contre des impacts notamment par exemple ceux induits par les métaux lourds.

3.2.2.2.8. Préserver la qualité des milieux remarquables susceptibles de constituer une ressource en qualité

Plusieurs sites, notamment des affluents constituent un exemple du potentiel de qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans un contexte de soutien d'étiage artificiel.

Compte tenu de leur capacité à se maintenir en l'état, et de la possibilité d'en faire des points de départ d'une reconquête de qualité générale des cours d'eau, si la situation s'améliore par ailleurs, il est certainement souhaitable d'en favoriser la préservation.

3.2.2.3. Maîtrise du risque.

3.2.2.3.1. Assurer et maintenir la protection décennale de la plus grande partie de la zone urbanisée.

Globalement, les efforts d'aménagement et d'entretien conduits jusqu'à ce jour permettent d'assurer l'écoulement d'une crue de fréquence de retour décennale sur l'Arc au niveau de la traversée urbaine d'Aix.

À l'exception de zones à préciser présentant un enjeu plus importants, cet objectif d'aménagement et surtout de gestion pourrait être maintenu voire renforcé, ce qui implique par exemple notamment une maîtrise de l'incidence de l'évolution des modes d'occupation du sol sur le bassin versant, une maîtrise foncière des berges.

3.2.2.3.2. Définir le niveau de protection et prévenir les secteurs les plus exposés.

Si l'objectif de protection décennal s'avère suffisant pour les acteurs locaux dans certains secteurs, d'autres nécessiteront localement un niveau de protection accru, compte tenu du contexte de développement soutenu de la moyenne vallée.

Il s'agit de les définir avec les responsables communaux et d'y fixer un niveau de prévention et/ou de protection acceptable compte tenu des implications économiques afférentes.

3.2.2.3.3. Favoriser la rétention sur le réseau pluvial et sur l'amont des affluents les plus vulnérables.

L'importance de la zone urbaine est telle sur le pays d'Aix que d'importantes rétentions sont à créer et à entretenir pour compenser l'accélération des flux lors d'événements pluvieux importants. Des interventions sur des espaces naturels amont peuvent être imaginées

Cette logique, compte tenu de la position géographique centrale et des enjeux du Pays d'Aix devra sans doute être développée.

3.2.2.3.4. Préserver les capacités du lit majeur.

De manière concomitante avec les efforts de ralentissement de la propagation des crues effectués plus amont, il est nécessaire de veiller à ne pas subir la pression de remblais sauvages dans le lit majeur.

Au delà des interventions illégales, si des aménagements devaient néanmoins être envisagés dans le lit majeur, des mesures compensatoires devront alors être trouvées et mises en œuvre.

3.2.2.3.5. Un système d'alerte à créer.

Compte tenu de la position de ce territoire au carrefour de nombreux apports importants lors d'événements pluviométriques forts, et de la proche expérience tirée des épisodes récents, les acteurs du Pays d'Aix sont intéressés par la mise en œuvre d'un système d'alerte, qui permettrait notamment d'anticiper l'aléa et de prendre les mesures préventives notamment vis-à-vis du risque pluvial sur certains centres-villes et dans la traversée des Milles.

3.2.3. La basse vallée de l'Arc.

3.2.3.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.

3.2.3.1.1. Renforcer la vocation "ludique et loisir " de l'Arc notamment à hauteur de Velaux, Ventabren, Coudoux.

Un aménagement structurant de loisirs aquatiques est projeté en amont direct du site du Moulin du Pont.

Au delà de ses implications économiques, ce type de projet s'inscrit tout à fait dans la logique poursuivie ici.

La renforcer constitue une piste permettant de favoriser la réappropriation des rivières par le corps social.

3.2.3.1.2. Favoriser le développement des usages piscicoles sur la basse vallée.

Actuellement, les pêcheurs se heurtent à la présence de plusieurs seuils infranchissables.

Une demande "halieutique" existe pour établir les conditions de migrations de certaines espèces permettant le développement de l'activité piscicole, ainsi que pour une amélioration de la qualité.

3.2.3.1.3. Valoriser la fonction ressource de l'Arc.

La nappe alluviale et l'Arc constitue encore une ressource modeste pour l'activité humaine, mais également pour l'Étang de Berre.

Les conditions la valorisation de cette ressource sont à développer en conciliant les différents besoins en termes d'usages compte tenu du faible régime hydrologique estival de l'Arc.

3.2.3.2. Amélioration de la qualité.

3.2.3.2.1. Mettre la qualité de l'Arc en perspective de celle de l'Étang de Berre.

L'Étang de Berre constitue un référent pour la Basse Vallée. Compte tenu des ambitions de reconquête de la qualité de l'Étang, celles-ci permettent de fixer un cap orientant les actions conduites en basse vallée pour une meilleure maîtrise de la qualité, mais également sur l'ensemble du bassin car la production de qualité est globale.

Cette considération permettra de fixer un cadre pour l'amélioration de la qualité de l'Arc et donc pour l'ensemble des objectifs y afférents.

3.2.3.2.2. Définir et développer les conditions de conciliation des différents usages en période d'étiage, vis-à-vis de la qualité du milieu.

L'Arc dans la basse vallée est le lieu de plusieurs prélèvements pour l'agriculture (3 canaux gérés par des ASA) et pour l'industrie (2 micro-centrales et alimentation de SHELL).

Il est également le lieu de pratiques piscicoles et sportives.

En période estivale notamment, l'ensemble de ces usages est confronté en particulier à la faiblesse des débits.

Une action spécifique doit être menée en rapport avec la qualité des eaux, puisque ce type de situation ne trouve pas d'équivalent sur le reste du bassin

3.2.3.2.3. Travailler à l'amélioration de la qualité des eaux de nappe.

La nappe alluviale est soumise à de fortes concentrations en nitrates posant problème notamment pour l'alimentation en eau potable des habitations individuelles non reliées à un réseau AEP communal.

Le solutionnement de ce problème en relation avec la reconquête de la qualité de l'Étang de Berre est à rechercher. A ce titre les relations nappe/rivière/étang sont certainement à préciser

3.2.3.2.4. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.

Les pollutions accidentelles peuvent impacter différemment l'eau et donc les usages afférents suivant la nature et la puissance des polluants (zone industrielle, infrastructures routières, dysfonctionnement de STEP,...).

À ce jour peu de mesures sont prises pour prévenir, alerter et diagnostiquer les événements de ce type quand ils se produisent. Une politique de prévention en ce sens serait souhaitable.

3.2.3.2.5. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides.

Le traitement du problème "boues d'épuration " est également fort sur ce territoire.

Il dépasse le seul champ des compétences thématiques et territoriales du SAGE de l'Arc, mais le concerne au plus haut point, puisqu'il est un facteur d'aggravation de la qualité des eaux.

Sa prise en compte par le SAGE permettrait donc de progresser dans sa résolution.

3.2.3.2.6. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants.

Les réseaux de transport ou de distribution induisent des rejets ponctuels à des fréquences variables. Certains font l'objet de traitement spécifique, d'autres non.

La connaissance et la maîtrise de ces rejets constituent un objectif de préservation contre des impacts négatifs, notamment par exemple ceux induits par les métaux lourds.

3.2.3.3. *Maîtrise du risque.*

3.2.3.3.1. Retenir et ralentir sur les vallats affluents de l'Arc.

Quelques vallats, apportent leur contribution à l'Arc dans des contextes souvent urbanisés au risque pluvial ou inondation marqué.

Autant pour leur apport l'Arc, (dont l'apport est proportionnellement plus faible que sur les territoires amont), que pour la protection des zones habitées qu'ils traversent, la rétention des flux, d'ores et déjà mise en œuvre sur certains (Vallat des Vignes à Velaux par exemple), est un exemple de maîtrise du risque.

3.2.3.3.2. Définir et développer les conditions de maîtrise du risque inondation pour l'agglomération berroise en rapport avec ses enjeux de développement communal.

Compte tenu de sa position en bordure de zone de déversement de l'Arc (le lit du cours d'eau est en toit), une très grande partie de la commune de Berre est soumise à l'aléa inondation.

Cette position pose des problèmes de compatibilité avec les enjeux de développement de la commune.

Le niveau de protection et de prévention associé au territoire de Berre est à définir, ainsi que les conditions de mise en œuvre des solutions possibles, localement mais aussi globalement au niveau du bassin versant.

3.2.3.3.3. Un système d'alerte à créer.

Compte tenu de la position de ce territoire à l'aval de l'ensemble des apports importants lors d'événements pluviométriques forts, et de la proche expérience tirée des épisodes récents, les acteurs du Pays de Berre sont intéressés par la mise en œuvre d'un système d'alerte, qui permettrait notamment d'anticiper l'aléa et de prendre les mesures préventives.

3.2.4. Le bassin minier.

3.2.4.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières.

3.2.4.1.1. Renforcer la dimension sociale des cours d'eau.

Plusieurs aménagements multi-usages ont déjà été développés sur Gardanne notamment des bassins de rétentions paysagers faisant fonction d'espace vert, ou la mise en valeur paysagère de ruisseaux urbains.

Ces initiatives visent à créer une trame verte, comme une des composantes de l'espace urbain. Elles sont à développer dans l'objectif de redonner une place au cours d'eau.

3.2.4.1.2. Renforcer la place de l'eau dans le "pôle environnement " du secteur de Valabre.

Le site de Valabre concentre plusieurs éléments structurants d'un pôle environnement : L'Écomusée de la forêt, l'Entente Interdépartementale pour la protection de la forêt, le lycée agricole, le pavillon du Roi René.

Il pourrait tout à fait accueillir une composante "eau ", aujourd'hui non représentée.

3.2.4.1.3. Favoriser le développement des nouveaux usages pressentis.

à ce jour, la Luynes ne permet pas la pratique de la pêche du fait du fort niveau de pollution. Les pêcheurs sont demandeurs pour développer leur pratique, ce qui favoriserait la réintégration de ce cours d'eau dans la vie sociale. Cet objectif est bien évidemment à associer directement avec l'amélioration de la qualité.

3.2.4.2. Amélioration de la qualité.

3.2.4.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la ressource dans ce sous bassin.

Le contenu de ce point central pour la conduite de tous les objectifs énumérés ci-après est de même nature que sur la Haute Vallée ou le Pays d'Aix.

Le contexte hydrologique comporte notamment la particularité d'être soutenu par les exhaures des mines de Gardanne qui devraient cesser en 2005, date programmée pour la fermeture de la mine.

La nécessité d'un cadre de conduite d'un objectif de qualité approprié à ce territoire et à l'évolution de ces conditions subsiste donc.

3.2.4.2.2. Établir un label qualité interne à l'activité industrielle de ce territoire.

L'activité économique du Pays minier se développe autour d'entreprises industrielles dans la lignée des Houillères ou de Lafarge

Certaines, sous l'impulsion de la commune de Gardanne, engagent des actions de gestion environnementale.

L'établissement d'une démarche qualité formalisée par un Label industriel en rapport avec la gestion de l'eau permettrait de travailler à l'amélioration des points posant problèmes et le renforcement des actions engagées.

3.2.4.2.3. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.

Les pollutions accidentelles peuvent impacter différemment l'eau et donc les usages afférents suivant la nature et la puissance des polluants (zone industrielle, infrastructures routières, dysfonctionnement de STEP,...).

à ce jour peu de mesures sont prises pour prévenir, alerter et diagnostiquer les événements de ce type quand ils se produisent. Une politique de prévention en ce sens serait souhaitable.

3.2.4.2.4. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides.

Le traitement du problème "boues d'épuration " est également fort sur ce territoire.

Il dépasse le seul champ des compétences thématiques et territoriales du SAGE de l'Arc, mais le concerne au plus haut point, puisqu'il est un facteur d'aggravation de la qualité des eaux.

Sa prise en compte par le SAGE permettrait donc de progresser dans sa résolution.

3.2.4.2.5. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants.

Les réseaux de transport ou de distribution induisent des rejets ponctuels à des fréquences variables. Certains font l'objet de traitement spécifique, d'autres non.

La connaissance et la maîtrise de ces rejets constitue un objectif de préservation contre des impacts notamment par exemple ceux induits par les métaux lourds.

3.2.4.3. Maîtrise du risque.

3.2.4.3.1. Renforcer les actions engagées en matière de prévention des risques.

La commune de Gardanne a fortement œuvré pour mettre en sécurité la zone urbaine notamment par des actions d'entretien et d'aménagement de bassins de rétention. Ces actions permettent la prévention des risques pour des fréquences de retour de 10 à 30 ans suivant les aménagements. Plusieurs autres sites sont prévus dans les mois à venir.

Ces actions sont à développer.

3.2.4.3.2. Envisager les modes de gestion particuliers des événements de fréquence centennale

Si de gros efforts ont été consentis pour contenir des épisodes de période de retour 10 à 30 ans, la crue centennale place une grande partie du centre de Gardanne en zone inondable.

Compte tenu des enjeux urbains vis-à-vis de la réglementation attachée au zonage centennal (PPRI), il convient d'envisager des modalités potentielles d'aménagement et/ou de gestion de ce type d'événements.

3.2.4.3.3. Retenir et ralentir sur les vallats affluents de la Luynes.

Quelques vallats, apportent leur contribution à la Luynes dans des contextes souvent urbanisés au risque pluvial ou inondation marqué.

Autant pour leur apport la Luynes que pour la protection des zones habitées qu'ils traversent, la rétention des flux est un objectif de maîtrise du risque.

3.2.4.3.4. Un système d'alerte à créer.

Compte tenu de la position de ce territoire au carrefour de nombreux apports importants lors d'événements pluviométriques forts, et de la proche expérience tirée des épisodes récents (Septembre 93, Août 96), les acteurs du Pays minier sont intéressés par la mise en œuvre d'un système d'alerte, qui permettrait notamment d'anticiper l'aléa et de prendre les mesures préventives notamment vis-à-vis du risque pluvial sur les centres-villes.

3.2.5. Bassin de la Jouine et du Grand Vallat.

3.2.5.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières

Des objectifs peuvent être envisagés sur ce thème, et les responsables communaux notamment évoquent certaines pistes de travail. Néanmoins, la prégnance du thème inondation est telle sur ce bassin que les autres dimensions sont au second plan. On peut tout de même envisager certaines initiatives concernant notamment la sensibilisation pédagogique orienté vers les problématiques "risques inondation".

3.2.5.2. Amélioration de la qualité.

3.2.5.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la de cette entité.

Le contenu de ce point central pour la conduite de tous les objectifs énumérés ci-après est de même nature que sur la Haute Vallée.

Dans le cas du bassin du Grand Vallat et de la Jouine, l'importance des problèmes liés aux inondations occulte parfois le thème de la qualité, bien que celui ressurgisse dès qu'un dysfonctionnement visible (notamment d'une filière de traitement) apparaît.

La nécessité d'un cadre de conduite d'un objectif de qualité approprié à ce territoire et à ses enjeux actuels subsiste donc.

3.2.5.2.2. Travailler à l'amélioration des processus de traitement actuels.

Certaines STEP connaissent des lacunes dans leur fonctionnement. Il convient de travailler à l'amélioration de leurs fonctions épuratrices dans le cadre « objectif » qui aura été fixé.

3.2.5.2.3. Développer des filières de traitement et de valorisation des effluents domestiques diversifiées et compatibles avec les conditions physiques.

Le traitement des effluents s'aborde actuellement de manière quasi-unilatérale, dans la conception des systèmes assurant cette fonction. L'assainissement répond à des normes de dimensionnement quantitatif et qualitatif des ouvrages, sans prise en compte locale du milieu récepteur, des faibles débits estivaux actuels, comme du potentiel de valorisation des espaces connexes pour d'éventuels modes de traitement alternatifs.

Compte tenu des objectifs de valorisation recherchés au travers l'amélioration de la qualité de l'Arc et de ses affluents, et du faible niveau de performance de certaines

STEP, d'autres voies sont à rechercher, à l'occasion de l'évolution ou de la reconstruction de certains de ces ouvrages, notamment par l'utilisation des potentialités des sols, la mise en place de solutions de traitement ou de modalités de gestion des rejets adaptées...

Un effort particulier est également à rechercher concernant les filières d'assainissement autonome ; plusieurs communes viennent d'ailleurs d'établir ou établissent actuellement des cartographies de zonage assainissement autonome.

3.2.5.2.4. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides.

Le traitement du problème "boues d'épuration" est également fort sur ce territoire, notamment du fait de sa contribution à la production de boues. Il dépasse le seul champ des compétences thématiques et territoriales du SAGE de l'Arc, mais le concerne au plus haut point, puisqu'il est un facteur d'aggravation de la qualité des eaux. Sa prise en compte par le SAGE permettrait donc de progresser dans sa résolution.

3.2.5.2.5. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.

Les pollutions accidentelles peuvent impacter différemment l'eau et donc les usages afférents suivant la nature et la puissance des polluants (zone industrielle, infrastructures routières, dysfonctionnement de STEP,...).

à ce jour peu de mesures sont prises pour prévenir, alerter et diagnostiquer les événements de ce type quand ils se produisent. Une politique de prévention en ce sens serait souhaitable. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte très fortement anthropisé de ce bassin versant.

3.2.5.2.6. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants.

Les réseaux de transport ou de distribution induisent des rejets ponctuels à des fréquences variables. Certains font l'objet de traitement spécifique, d'autres non.

La connaissance et la maîtrise de ces rejets constituent un objectif de préservation contre des impacts notamment par exemple ceux induits par les métaux lourds. Cet objectif est d'autant plus important dans le contexte très fortement anthropisé de ce bassin versant.

3.2.5.3. Maîtrise du risque.

3.2.5.3.1. Retenir et ralentir sur les vallats affluents de la Jouïne.

Plusieurs vallats apportent leur contribution à la Jouïne dans des contextes le plus souvent urbanisés, au risque pluvial ou inondation marqué.

Autant pour leur apport à la Jouïne et donc à l'Arc, que pour la protection des zones habitées qu'ils traversent, la rétention, le ralentissement des flux de ces vallats est un objectif de maîtrise du risque.

3.2.5.3.2. Un système d'alerte à créer.

Compte tenu de la position de ce territoire au carrefour de nombreux apports importants lors d'événements pluviométriques forts, et de la proche expérience tirée des épisodes récents (Septembre 93, Août 96), les acteurs de ce territoire sont intéressés par la mise en œuvre d'un système d'alerte, qui permettrait notamment d'anticiper l'aléa et de prendre les mesures préventives notamment vis-à-vis du risque pluvial sur les centres-villes.

3.2.5.3.3. Mobiliser les champs d'expansion significatifs en regard des événements de forte intensité.

Compte tenu de l'importance des événements de forte intensité et du contexte de développement et d'urbanisation intense de ce territoire et des secteurs en aval, la mobilisation de champs d'expansion peut constituer un objectif à part entière de cette zone, selon des modalités à définir, en cohérence avec les objectifs des secteurs avaliers.

4. Synthèse – les objectifs structurants

L'explicitation des objectifs déclinés territorialement fait apparaître que plusieurs d'entre eux s'avèrent structurants vis-à-vis des objectifs généraux affichés.

Ainsi, ils peuvent être structurants à deux titres :

- parce qu'ils sont significatifs et prioritaires dans la réalisation des grands objectifs énoncés par la CLE, même s'ils sont limités à une expression
- et/ou parce qu'ils se retrouvent de manière commune dans plusieurs, voire toutes les entités du bassin de l'Arc.

On relèvera à ce titre les objectifs suivants :

Donner et/ou redonner une place aux rivières.

- Favoriser l'ouverture au public
- Développer les projets éducatifs en liaison avec l'eau

Amélioration de la qualité.

- Définir un cadre nouveau, un « label qualité »,
- Développer des filières de traitement diversifiées compatibles avec la dynamique des cours d'eau
- Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides
- Maîtriser les rejets des ouvrages structurants et les pollutions accidentelles

Maîtrise du risque

- Etablir une politique cadre à l'échelle du bassin, positionnant la typologie des interventions globales et sectorielles
- Retenir et ralentir la formation de la propagation des crues sur les secteurs amont.
- Mettre en oeuvre un système d'alerte efficace

L'ensemble de ces thèmes de travail intègre de nombreuses dimensions et préoccupations des acteurs du bassin et positionne le corps d'objectifs du SAGE de l'Arc.

Compte tenu des différentes problématiques et des enjeux communs, le scénario d'ensemble pourra s'appuyer sur le cadre constitué par ces objectifs structurants.

Ces objectifs s'appliquent à des usages :

- Actuels
 - Economiques (dont fonction « rejet » des cours d'eau - la plus prégnante – fonction ressource et AEP – en plus faible proportion -,...)
 - Socio-urbains (dont usage urbain « l'eau dans la ville », gestion de la sécurité des personnes et des biens, maîtrise des crues...)

Objectifs

- Potentiels (parfois existants mais à développer comme par exemple la fréquentation, la promenade, la pêche, les loisirs sportifs et/ou culturels).

La satisfaction de ces « usages » conduira à définir des solutions ciblées, thème par thème, sous-objectif par sous-objectif, au sein du scénario.

En complément, une vue synthétique d'ensemble des objectifs généraux et territoriaux est donnée dans le tableau des pages qui suivent.

Haute Vallée	<p>Donner et/ou redonner une place aux rivières dans la vie économique et sociale de ce territoire</p> <p>3.2.1.1.1. Renforcer et valoriser la fonction paysagère des rivières au sein du territoire de la Haute Vallée.....</p> <p>3.2.1.1.2. Mettre en connexion les rivières et les espaces déjà identifiés.....</p> <p>3.2.1.1.3. Valoriser le patrimoine culturel, la valeur « pays » de ce territoire.....</p> <p>3.2.1.1.4. Développer les projets éducatifs en liaison avec l'eau.....</p> <p>3.2.1.1.5. Favoriser et développer les usages liés au cadre et à la qualité de la vie compatibles avec les conditions physiques des cours d'eau</p> <p>3.2.1.1.6. Envisager et favoriser un traitement quantitatif comme qualitatif de la maîtrise du risque inondation</p>	<p>Inscrire l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques comme un des vecteurs de la production globale de qualité présente sur ce territoire</p> <p>3.2.1.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la ressource dans la Haute Vallée</p> <p>3.2.1.2.2. Etablir un label qualité interne à l'activité industrielle de ce territoire.....</p> <p>3.2.1.2.3. Etablir un label qualité interne à l'activité agricole de ce territoire</p> <p>3.2.1.2.4. Travailler à l'amélioration des processus de traitement actuels</p> <p>3.2.1.2.5. Développer des filières de traitement et de valorisation des effluents domestiques diversifiées et compatibles avec les conditions physiques.....</p> <p>3.2.1.2.6. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides</p> <p>3.2.1.2.7. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.</p> <p>3.2.1.2.8. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants</p> <p>3.2.1.2.9. Préserver la qualité des milieux remarquables</p>	<p>Définir une politique du risque globale et cohérente prenant en compte les enjeux de développement et la vulnérabilité des territoires</p> <p>3.2.1.3.1. Retenir et ralentir la formation et la propagation des crues.....</p> <p>3.2.1.3.2. Maintenir la capacité de l'Arc quinquennale en zone rurale.....</p> <p>Préserver les capacités du lit majeur</p> <p>3.2.1.3.4. Un système d'alerte à développer</p>
--------------	--	--	--

<p>Pays d'Aix</p>	<p>Donner et/ou redonner une place aux rivières dans la vie économique et sociale de ce territoire</p> <p>3.2.2.1.1. Développer l'accès du public au rivière</p> <p>3.2.2.1.2. Articuler certaines modalités d'aménagement urbain autour de l'Arc comme « lien » entre les espaces.....</p> <p>3.2.2.1.3. Développer les activités pédagogiques en liaison avec l'eau</p> <p>3.2.2.1.4. Montrer et démontrer les savoir-faire en relation avec les rivières</p> <p>3.2.2.1.5. Favoriser l'accès à des secteurs symboliques de la qualité des cours d'eau</p> <p>3.2.2.1.6. Mettre en relation les aires industrielles et le milieu rivière.....</p> <p>3.2.2.1.7. Envisager et favoriser un traitement quantitatif comme qualitatif de la maîtrise du risque inondation</p>	<p>Inscrire l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques comme un des vecteurs de la production globale de qualité présente sur ce territoire</p> <p>3.2.2.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la ressource dans le Pays d'Aix</p> <p>3.2.2.2.2. Etablir un label qualité interne à l'activité industrielle de ce territoire</p> <p>3.2.2.2.3. Travailler à l'amélioration des processus de traitement actuels</p> <p>3.2.2.2.4. Développer des filières de traitement et de valorisation des effluents domestiques collectifs diversifiées et compatibles avec les conditions physiques</p> <p>3.2.2.2.5. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides</p> <p>3.2.2.2.6. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.</p> <p>3.2.2.2.7. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants</p> <p>3.2.2.2.8. Préserver la qualité des milieux remarquables susceptibles de constituer une ressource en qualité</p>	<p>Définir une politique du risque globale et cohérente prenant en compte les enjeux de développement et la vulnérabilité des territoires</p> <p>3.2.2.3.1. Assurer et maintenir la protection décennale de la plus grande partie de la zone urbanisée</p> <p>3.2.2.3.2. Définir le niveau de protection et prévenir les secteurs les plus exposés</p> <p>3.2.2.3.3. Favoriser la rétention sur le réseau pluvial et sur l'amont des affluents les plus vulnérables.....</p> <p>3.2.2.3.4. Préserver les capacités du lit majeur</p> <p>3.2.2.3.5. Un système d'alerte à développer</p>
--------------------------	--	---	--

<p>Basse vallée</p>	<p>Donner et/ou redonner une place aux rivières dans la vie économique et sociale de ce territoire</p> <p>3.2.3.1.1. Renforcer la vocation « ludique et loisir » de l'Arc notamment à hauteur de Velaux, Ventabren, Coudoux</p> <p>3.2.3.1.2. Favoriser le développement des usages piscicoles sur la basse vallée.....</p> <p>3.2.3.1.3. Valoriser la fonction ressource de l'Arc</p>	<p>Inscrire l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques comme un des vecteurs de la production globale de qualité présente sur ce territoire</p> <p>3.2.3.2.1. Mettre la qualité de l'Arc en perspective de celle de l'Etang de Berre</p> <p>3.2.3.2.2. Définir et développer les conditions de conciliation des différents usages en période d'étiage, vis-à-vis de la qualité du milieu</p> <p>3.2.3.2.3. Travailler à l'amélioration de la qualité des eaux de nappe</p> <p>3.2.3.2.4. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.</p> <p>3.2.3.2.5. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides ...</p> <p>3.2.3.2.6. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants</p>	<p>Définir une politique du risque globale et cohérente prenant en compte les enjeux de développement et la vulnérabilité des territoires</p> <p>3.2.3.3.1. Retenir et ralentir sur les vallats affluents de l'Arc.....</p> <p>3.2.3.3.2. Définir et développer les conditions de maîtrise du risque inondation pour l'agglomération berroise en rapport avec ses enjeux de développement communal.....</p> <p>3.2.3.3.3. Un système d'alerte à développer</p>
----------------------------	---	---	---

	Donner et/ou redonner une place aux rivières dans la vie économique et sociale de ce territoire	Inscrire l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques comme un des vecteurs de la production globale de qualité présente sur ce territoire	Définir une politique du risque globale et cohérente prenant en compte les enjeux de développement et la vulnérabilité des territoires
Bassin minier	<p>3.2.4.1.1. Renforcer la dimension sociale des cours d'eau</p> <p>3.2.4.1.2. Renforcer la place de l'eau dans le « pôle environnement » du secteur de Valabre</p> <p>3.2.4.1.3. Favoriser le développement des nouveaux usages pressentis</p>	<p>3.2.4.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages,</p> <p>3.2.4.2.1. compatibles avec les conditions spécifiques de la ressource dans ce sous bassin</p> <p>3.2.4.2.2. Etablir un label qualité interne à l'activité industrielle de ce territoire</p> <p>3.2.4.2.3. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.</p> <p>3.2.4.2.4. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides</p> <p>3.2.4.2.5. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants</p>	<p>3.2.4.3.1. Renforcer les actions engagées en matière de prévention des risques</p> <p>3.2.4.3.2. Envisager les modes de gestion particuliers des évènements de fréquence centennale</p> <p>3.2.4.3.3. Retenir et ralentir sur les vallats affluents de la Luynes</p> <p>3.2.4.3.4. Un système d'alerte à développer</p>
Bassin du Grand Vallat	<p>3.2.5.1.1. Donner et/ou redonner une place aux rivières</p>	<p>3.2.5.2.1. Définir un cadre pour les projets nouveaux et les améliorations en fonction des niveaux de qualité attendus vis-à-vis des usages, compatibles avec les conditions spécifiques de la de cette entité.</p> <p>3.2.5.2.2. Travailler à l'amélioration des processus de traitement actuels</p> <p>3.2.5.2.3. Développer des filières de traitement et de valorisation des effluents domestiques diversifiées et compatibles avec les conditions physiques</p> <p>3.2.5.2.4. Favoriser une politique de gestion et de valorisation des effluents solides</p> <p>3.2.5.2.5. Mettre en place une politique de prévention des pollutions accidentelles.</p> <p>3.2.5.2.6. Maîtriser les rejets des ouvrages structurants</p>	<p>3.2.5.3.1. Retenir et ralentir sur les vallats affluents de la Jouine</p> <p>3.2.5.3.2. Un système d'alerte à développer</p> <p>3.2.5.3.3. Mobiliser les champs d'expansion significatifs en regard des évènements de forte intensité</p>